



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mercredi le 20 décembre 2023 à 16h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme

Sont absents : Monsieur André Rousseau, directeur général
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Caroline Fortin-Dupuis,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

273-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mise en application des recommandations de la firme MLRH inc., partenaire d'affaires R.H.;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

274-23 3. MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA FIRME MLRH INC., PARTENAIRE D'AFFAIRES R.H.

CONSIDÉRANT qu'entre les mois d'août et de novembre 2023, le poste de directeur des ressources humaines était vacant;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un mandat d'évaluation et de recommandation à la firme MLRH à propos d'une situation de gestion des ressources humaines impliquant notamment l'employé 19;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la firme MLRH inc. et jugent opportun d'en appliquer les recommandations;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER le maire à mettre en application les recommandations décrites au rapport de la firme MLRH inc., partenaire d'affaires R.H.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

275-23 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h34.

ADOPTÉE



Gaétan Pageau
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière